

Programme de garantie du crédit à l'exportation à moyen terme (GSM-103)

Aux termes du programme GSM-103, la Société de crédit pour les produits de base (CCC) est autorisée à accorder des prêts à faibles taux d'intérêt afin de favoriser la vente d'une grande variété de produits agricoles primaires et transformés américains. La CCC garantit 98 p. 100 du capital et une partie de l'intérêt accumulé pendant la période de financement, qui peut aller de trois à dix ans. Si les importateurs ou leurs banques manquent à leur obligation de paiement, la CCC honore la garantie en versant à l'exportateur ou à sa banque la somme du capital et des intérêts couverts par la garantie.

Les ventes protégées par le GSM-103 faussent les échanges en raison du financement des taux d'intérêt et des conditions préférentielles des prêts, qui dépassent la durée commerciale normale de trois ans.

Programmes d'aide aux producteurs d'huile de tournesol et de coton

Les programmes d'aide aux producteurs d'huile de tournesol (SOAP) et de coton (COAP) ont été approuvés par le Congrès en 1988 et en 1989, respectivement. En vertu de la Loi agricole de 1990, les dépenses globales pour ces programmes peuvent atteindre 50 millions de dollars pendant chacun des exercices de 1991 à 1995.

Les programmes SOAP et COAP avaient pour but d'aider les exportateurs américains à s'adapter aux cours mondiaux de l'huile de tournesol et de coton en vigueur sur les marchés ciblés. Aux termes de ces programmes, le département de l'Agriculture verse des primes en numéraire ou en denrées aux exportateurs américains, sous forme de certificats. La valeur de ces certificats est fixée à la différence existant entre le coût américain (plus élevé) pour l'acquisition de l'huile et le cours mondial (moins élevé) auquel l'huile est vendue. Que les ventes de ces huiles végétales soient subventionnées en vertu des programmes SOAP et COAP ou du programme EEP, le financement accordé a eu pour effet de déprimer les prix, ce qui inquiète l'industrie canadienne du canola, surtout sur le marché mexicain des huiles végétales.

Sucre

Les États-Unis ont mis en place un programme de soutien des cours du sucre et adopté des mesures de limitation des importations de sucre et de certains produits contenant du sucre. Ces mesures visent en faire en sorte que les cours intérieurs des États-Unis demeurent à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux en vigueur sur les marchés mondiaux. En outre, les États-Unis administrent des programmes de réexportation permettant aux exportateurs américains d'importer du sucre aux cours mondiaux et de le réexporter sous forme de sucre raffiné et de produits sucrés. Sans